

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N° II-AS99

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	1 000 000
Revalorisation des salaires des assistants familiaux <i>(ligne nouvelle)</i>	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement d'appel, nous proposons d'engager une revalorisation salariale du métier d'assistant familial.

Nous faisons face à une pénurie d'assistants familiaux. Dans le Loiret, il en manque 200 pour fonctionner normalement. Dans le Puy-de-Dôme, le nombre d'assistants familiaux a diminué en 10 ans, alors que le nombre d'enfants confiés a plus que doublé. Il y a toute une génération d'assistants familiaux qui sont partis ou sont en train de partir à la retraite, sans que de nouveaux arrivent. Le métier d'assistant familial est en effet un métier difficile, très contraignant car il implique un travail de chaque instant. Il est également très faiblement rémunéré puisqu'un assistant familial gagne environ 1400 euros brut quand il accueille un enfant. Pour répondre à la pénurie d'assistants familiaux, il faut revaloriser ce métier.

Par cet amendement, nous proposons donc de créer un nouveau programme « Revalorisation des salaires des assistants familiaux » pour appeler le Gouvernement à amorcer ce travail et répondre à la crise que ce métier traverse.

Nous proposons donc de créer un nouveau programme « Revalorisation des salaires des assistants familiaux » abondé d'1 million d'euros en AE et CP. En contrepartie, nous prélevons 1 million d'euros en AE et CP sur l'action 11 « Systèmes d'information » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.